

Financements des équipements sportifs

Les appels à projets de l'Agence nationale du sport :

L'Agence nationale du sport est un groupement d'intérêt public qui publie chaque année plusieurs appels à projets destinés à financer les équipements sportifs des collectivités territoriales et des associations sportives. Vous pouvez consulter les appels à projets sur le site internet de l'Agence :

<https://www.agencedusport.fr>

Effectuer une demande de subvention :

Les demandes sont à effectuer sur la plateforme Infraspport :

<https://www.agencedusport.fr/infraspport>

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet et connaître la date de clôture d'un appel à projets, il convient de se rapprocher du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Vosges (SDJES 88) : sports-dsden@88ac-nancy-metz.fr

Points de vigilance :

- Le montant minimum de la demande de subvention est de 10 000 euros pour la plupart des appels à projets.
- Les appels à projets peuvent évoluer chaque année (critères d'éligibilités, taux de financement, etc.).
- Il est fortement conseillé d'effectuer la demande de subvention de manière très anticipée à la date limite.
- Être à jour de l'obligation de recensement des équipements sportifs :
<https://www.sports.gouv.fr/recensement-des-equipements-sportifs-data-es-671>